

Notes sur quelques maisons de la rue de Bourg et leurs propriétaires aux XVIIIe et XIXe siècles

Autor(en): **Charrière de Sévery, W. de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **15 (1907)**

Heft 7

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-15311>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

NOTES SUR QUELQUES MAISONS

DE LA RUE DE BOURG

ET LEURS PROPRIÉTAIRES AUX XVIII^e ET XIX^e SIÈCLES

(*Contribution à l'histoire du Vieux-Lausanne.*)

(Suite et fin.)

Les mutations que subit au cours des deux derniers siècles l'immeuble n^o 32 (n^o 35 ancien) furent aussi fréquentes. Propriété de Jean-Louis de Saussure¹, créé baron de Bercher par LL. EE. de Berne, à cause de sa belle conduite pendant les guerres de religion qui aboutirent, en 1712, à la bataille de Villmergen, cet immeuble passa ensuite, à une date que nous ignorons, mais antérieure à 1753 à M. Jean-Théodore Forestier-de Waalwyck, lieutenant-colonel en Hollande, comme son père².

¹ Il y a lieu de supposer que M. de Saussure fit construire l'hôtel qu'il habitait à la rue de Bourg sur l'emplacement des dépendances de l'auberge du Lion d'or.

² Il est possible que les Forestier-de Waalwyck obtinrent la maison de Saussure à la faveur d'un mariage. Un tableau généalogique que nous devons à l'obligeance de M. Benj. Dumur, nous permet, en effet, de constater que George-Louis-Philibert Forestier, dit d'Orges, gouverneur à Cully en 1733, et banderet en 1748, aïeul de Louis-Théodore Forestier-de Waalwyck, avait épousé Dorothee de Saussure, vivante en 1751. Toutefois, Dorothee de Saussure, qui épousa M. Forestier, ne descendait pas directement du général de Saussure, baron de Bercher.

Les N. Forestier avaient acquis au commencement du XVIII^e siècle la seigneurie d'Orges, sur Yverdon, par une alliance Masset. L'établissement dans les Pays-Bas d'un Forestier, Vaudois, qui s'allia avec la dernière descendante d'une famille van Waalwyck amena le remplacement du nom de terre « d'Orges » par celui de Waalwyck.

Nous avons vu au musée de la Haye deux portraits de Netscher (1639-1684). L'un est le portrait de la femme d'un van Waalwyck, l'autre, celui d'un seigneur van Waalwyck. Mention est faite sur les cadres que ces peintures ont été léguées au musée par le Jonkeer de Forestier van Waalwyck.

Quant à la localité de Waalwyck, elle se trouve entre Bois-le-Duc et Tilburg.

C'est sans doute à Jean-Théodore Forestier-de Waalwyck qu'arriva une mésaventure qui dut défrayer quelque peu les chroniques du temps (1790). Arrivé de nuit à Lausanne par la diligence, il fut pris pour un voleur dans sa propre maison; ce malentendu donna lieu à une scène dont on peut se représenter le caractère.

Plus tard il fut acquis par la famille Cazenove-d'Arlens, représentée entre autres par Marc-Antoine Cazenove (1749-1822), ancien colonel des hussards d'Esterhazy, en France, qui fut président de la ville de 1801 à 1803 et juge de paix de Lausanne. Des Cazenove la maison se transmet, par mariage, aux Garcin de Cottens, puis, en dernier lieu, aux de Freudenreich.

Nous avons déjà fait allusion ci-dessus aux projets dont cette vieille construction est l'objet. La liste des familles notables qui l'habitèrent serait longue à établir, mais on doit rappeler le souvenir de la générale de Charrière (veuve dès 1792 de Henri de Charrière, major-général au service de Sardaigne), et de sa nièce d'affection Rosalie de Constant, la botaniste et femme de lettres bien connue, qui y passèrent quelques hivers il y a environ un siècle, aussi plusieurs des fameux *samedis* littéraires, dont M^{me} de Charrière était l'âme, furent-ils tenus en ce lieu. « M^{me} de Charrière, née de » Saussure de Bavois (écrit Rosalie de Constant dans son » *Journal*) faisait notre bonheur quand elle arrivait. Son » activité, sa gaîté animait tout¹. »

Suivant le même auteur la générale de Charrière donna, en 1785, un déjeuner à la rue de Bourg en l'honneur de *Lavater* et Rosalie ne manque pas de consigner dans ses notes l'impression produite par l'auteur de la *Physiognomonie*. Celui-ci ne parlait pas couramment le français et semble avoir causé de ce fait quelque déception à son entourage.

Après la mort de sa parente, Rosalie occupa quelques années le rez-de-chaussée de la même maison.

C'est sous ce même toit encore qu'est décédée, en 1848, M^{me} d'Effinger-de Wildegg, née Charrière de Sévery, connue par des fondations charitables.

La maison Barbey (n^o 36 ancien et 33 actuel) était au xvii^e siècle propriété de la famille de Praroman, originaire

¹ Ouvrage de M^{lle} Achard, déjà cité, tome I, p. 109.

de Fribourg, mais établie à Lausanne, où elle s'est éteinte. Cet immeuble semble avoir passé aux de Charrière en deux fois : 1^o pour une part, par héritage des Praroman (Sébastien Charrière, seigneur de Sévery, avait épousé, en 1673, Marguerite, fille de Joseph de Praroman); 2^o par l'achat que le fils de Sébastien-Joseph-Henri Charrière de Sévery, conseiller à Lausanne, fit, en janvier 1723, d'une autre maison qui jouxtait la sienne à orient, et qu'il acquit de M. François-Louis Bergier pour le prix de 4500 livres (acte signé Mennet).

Un état des lieux avec plan, sans date, mais qui doit avoir été établi en 1753, année du décès de Joseph-Henri de Charrière, donne l'historique que voici : Noble et généreux Salomon Charrière, petit-fils de feu Noble Henry, vivant conseiller à Lausanne, quetait fils de Sébastien Charrière tient les objets ci-après :

« Des biens procédés de M. Joseph de Praroman en 1671,
» auparavant par les hoirs d'Isaac François, précédemment
» par Claude Du Jordil en 1635 et précédemment par Jean
» de la Place.

Pl. 13 n^o 1. « *En la rue de Bourg* une Grande maison,
» Cour et Ecuries, en laquelle Maison pendait cy-devant
» pour Enseigne *le Lyon* et précédemment s'appelait *Mai-*
» *son des trois Rois* ¹.

¹ La note que nous transcrivons nous permet de retrouver l'emplacement précis de l'auberge du *Lion*, précédemment *Les Trois Rois* (qu'il ne faut pas confondre avec le *Lion d'or*, dont nous avons dit un mot).

Dans ses études approfondies sur le *Vieux Lausanne*, M. B. Dumur dit à propos des nombreuses hôtelleries établies dans la rue de Bourg : « Pen-
» dant longtemps ce sont les auberges qui ont fait la richesse de Bourg
» et au XVI^e siècle encore on en trouve plusieurs même dans la rangée de
» maisons situées du côté du midi et qui, au dire de certaines personnes,
» aurait été réservé à l'aristocratie. Près du haut de cette rangée, c'est
» d'abord la Croix-Blanche (Hôtel du Nord actuel), puis, en descen-
» dant, la Fleur-de-Lys, la Tour perse (bleue), le Tripot de Bourg, le
» Lion, les Trois Rois, l'Aigle, l'Ange, cette dernière tout au bas de la
» rue. Dans la rangée de maisons du côté nord, les voyageurs et les
» pèlerins de tout rang n'avaient aussi que l'embarras du choix pour
» trouver à se bien loger ».

(*Revue hist. vaud.*, livr. d'octobre 1901, p. 301).

» De cette maison, la plus grande partie avec les Places
» et l'Écurie (ce sont les termes de la Reconnaissance), soit la
» grande moitié d'occident le long de M. de Cerjat dès la
» Rue au Mur de Ville est du fief de LL. EE. sous la cense
» directe de 7 sols. Le reste de ditte Maison, soit la petite
» moitié d'orient le long de M. De Walwyck¹ est réputé
» franc à laud de sa nature pour tout acquereur quelconque
» habitant comme Bourgeois².

Pl. 13 n^o 1. » Derrière Bourg Entre les Murs de Ville et
» le Chemin un Jardin contenant deux tiers de fossorier³.

» Il est du fief de la Ville de Lausanne sous la cense
» directe et irrédimable de trois deniers, et en outre Il doit
» à la dite Ville treize florins de cense simple et redimable
» au cinq pour cent par un capital de Deux Cent soixante
» florins. » (Suit le plan.)

Il ne nous est pas possible de dire quel était l'anté-possesseur de M. Bergier, qui ne paraît pas avoir conservé longtemps son immeuble à la rue de Bourg, mais nous conjecturons que c'était aussi un Praroman.

Ces deux maisons devaient former des tranches étroites et allongées et avaient tout à gagner à être réunies.

Quoi qu'il en soit après avoir appartenu, en tout ou en partie, pendant deux siècles aux de Charrière la maison sous n^o 33 a été vendue, en 1886, à M. Albert Barbey, négociant, qui l'a reconstruite en partie et appropriée à sa destination nouvelle. Au cours de ces réparations, des cintres gothiques et autres vestiges architecturaux ont été mis

¹ Donc celle acquise de M. Bergier.

² Cette exonération fiscale dont jouissaient les maisons de Bourg à cette époque a été soulignée par M. B. Dumur dans un de ses articles sur le *Vieux Lausanne*.

Il écrit en effet : « Quoi qu'il en soit un fait reste, c'est qu'à Lausanne » les maisons de Bourg jouissaient d'un privilège spécial et étaient » franchises de laud ».

(*Revue hist. vaud.*, livr. de sept. 1901, page 272).

³ On voit que le mur de ville coupait la propriété en parts inégales.

à découvert dans le sous-sol du bâtiment, et, comme des trouvailles analogues ont été faites dans d'autres maisons du bas de la rue, on s'est demandé si les cloîtres de St-François avaient, au moyen âge, existé à cette place, ou si l'on avait affaire aux restes d'un autre édifice non spécifié.

Une taxe de la fin du XVIII^e siècle évaluait à 35,000 livres la valeur du n^o 36, et, comparée aux prix d'aujourd'hui cela semble bas, mais comparaison n'est pas raison et nous ne donnons cette évaluation qu'à titre de renseignement.

La maison de la banque Girardet, Brandenburg & Cie a été élevée sur l'emplacement occupé précédemment par les dépendances de l'immeuble principal qui comprenaient un appartement, des écuries et remises, et des magasins et ateliers au niveau de la chaussée, soit sur l'espace qu'occupait l'ancien jardin entre le mur de ville et le chemin de Derrière-Bourg. Détail caractéristique, c'était la seule propriété de la rue, qui, outre sa porte cochère, avait une sortie pour les voitures au midi, vis-à-vis une des portes de l'ancien Casino.

Le propriétaire de cet immeuble, auquel *l'auberge de la Couronne* faisait vis-à-vis autrefois, fut, pendant une grande partie du XVIII^e siècle, Salomon Charrière-de Sévery, ancien gouverneur des fils du landgrave de Hesse-Cassel, Frédéric II et de Marie d'Angleterre, et conseiller privé du landgrave Guillaume IX. Il s'était retiré à Lausanne en 1765.

Très sociables, M. et M^{me} de Sévery-de Chandieu furent en relation passagère ou suivie avec la plupart des étrangers de distinction que l'Allemagne, la France et l'Angleterre déversèrent sur notre pays des années durant, mais ils appréciaient avant tout le commerce de Gibbon et de Tissot, dans l'intimité desquels ils vécurent.

En 1780, le prince Frédéric de Hesse, le cadet des élèves de M. de Sévery, vint passer un mois à Lausanne pour y revoir son ancien gouverneur, et, quelques années plus tard,

le prince héréditaire Guillaume, neveu du précédent, qui fut l'Electeur Guillaume II, fit également un séjour de quelques semaines dans notre pays.

En 1826, M. Wilhelm de Sévery, fils du précédent, qui avait apporté à l'immeuble paternel des améliorations importantes, loua pour quelques mois un de ses appartements à M. de Châteaubriand, mais l'auteur du *Génie du christianisme*, rappelé à Paris par des raisons politiques, n'acheva pas complètement son bail ¹.

Tandis que Châteaubriand était à Lausanne, M^{me} de Custine mourait à Bex, le 15 juillet, où elle était venue essayer de rétablir une santé ébranlée.

Nous empruntons à son biographe ² les lignes suivantes :
« Châteaubriand accourut à Bex, il assista à la veillée
» funèbre; il revit une dernière fois Delphine, *la taille*
» *amincie par la mort et toute recouverte de sa chevelure*
» *de soie*. Elle avait cinquante-six ans. Astolphe dit que sa
» mère était belle encore au point de frapper les étran-
» gers qui ne l'avaient pas vue dans sa jeunesse... D'une
» taille plus élancée, en 1803, au moment où Châteaubriand
» la connut et l'aima, elle devait être d'une éblouissante
» beauté. René entendit le cercueil traverser les rues soli-
» taires de Lausanne, pour aller prendre sa place en Nor-
» mandie. »

¹ Pendant son séjour à Lausanne Châteaubriand se lia assez intimement avec Madame de Cottens, née Cazenove d'Arlens, sa voisine de la rue de Bourg. Il lui a adressé, de 1826 à 1836, une série de lettres que *le Correspondant* a publiées en 1901 (livr. d'août).

Madame de Cottens ayant informé le vicomte que M. de Sévery avait remis à bail son ancien appartement à des Anglais, le grand homme, dans une lettre du 27 septembre 1826, à son amie (lettre que nous croyons inédite), s'irrite contre la perfide Albion : « Je suis fâché que
» des Anglais aient occupé mon logement. Je n'aime plus les espèces
» de fous qui s'avisent de mépriser tous les autres peuples et qui ne
» peuvent demeurer chez eux ».

² *Madame de Custine*, par A. Bardoux, Paris, Calmann Lévy, 1888.

M. de Châteaubriand revint à Lausanne en septembre 1828, en allant prendre possession de son ambassade de Rome et logea à l'hôtel du Faucon.

En 1824, M. et Mme de Lamartine avaient aussi traversé notre ville avec l'intention d'y passer la nuit, mais il n'y avait d'appartement vacant dans aucune auberge et ils continuèrent immédiatement leur route.

La maison adjacente (N^o 37 ancien, N^o 34 actuel) aujourd'hui propriété Faillettaz, a, des Praroman, auxquels elle appartenait également, passé, le 23 juillet 1746, à Sigismond de Cerjat, seigneur de Syens et Mézières, lieutenant-ballival et châtelain de Moudon, bourgeois de Lausanne, par la vente que lui firent les sœurs Marie-Anne et Louyse-Françoise de Praroman, épouses de Messieurs de Goumoëns, bailli d'Avenches, et Le Maire, Conseiller de la Ville de Lausanne. M. de Cerjat paya L. 13,000 la maison dont il s'agit, outre L. 400 pour les vins et *étraines* (acte signé A. Courlat avec paraphe). Elle confinait à cette époque la maison de Veuve Charrière de Sévery, née Du Clerc¹, à orient, et celle du Docteur Lagier de Pluvianes, à occident.

Dans la Procure donnée à M. Polier-de Saint-Germain, leur représentant, les nobles dames vendeuses « promettent » d'agréer tout ce que le dit noble Procureur fera à cet » esgard et de le relever de damps en cas de succombance, » sous l'obligation de leurs biens ».

En 1857, M. Sigismond Charrière de Sévery acheta de l'hoirie de M. Charles de Cerjat et pour le prix de L. 61,000

¹ Madame de Sévery mourut en 1754 à Cassel, où elle avait rejoint son fils. Elle était fille de Jean Du Clerc, D^r en médecine de la Faculté de Montpellier. On lit, en effet, dans la *France protestante*, t. v, p. 646, « que Jean Du Clerc, D^r médecin, se réfugia dans cette vilie (Lausanne), » en 1688, qu'il y soigna les malades de l'hôpital et de la ville, qu'il y » obtint la naturalisation, ainsi que sa femme, le 24 mai 1701, et qu'il » y mourut en 1718, âgé de 60 ans ».

Les manaux de Lausanne contiennent aussi à la date du 5 avril 1692 la mention suivante : « M. le maisonneur marquera sur la galerie de » St-François, ou en quelque autre endroit, une place pour M. Du Clerc » médecin ».

cette vieille maison contiguë à celle de Mademoiselle de Sévery, sa sœur. Il démolit le haut mur qui séparait les deux propriétés et remplaça par une terrasse d'agrément la cour pavée sur laquelle se trouvaient les écuries, remises et autres dépendances qui n'avaient plus leur raison d'être en cet endroit. Toutefois ces utiles transformations n'eurent qu'un effet passager, puisque M. S. Faillettaz, qui acquit cet immeuble en 1873¹, revendit peu après, comme terrain à bâtir, l'extrémité de la terrasse donnant sur le chemin de Derrière-Bourg.

De M. de Pluvianes l'immeuble sous N^o 35 actuel (N^{os} 38 et 39 anciens) passa par mariage au doyen Polier de Bottens, l'un des 22 enfants dont nous avons parlé, qui fut père de Henri Polier, préfet du Léman, et de M^{me} de Montolieu. C'est de cette maison² qui avait un corps de logis Derrière-Bourg, que partit, le 2 janvier 1833, le convoi funèbre qui accompagnait à sa dernière demeure la vénérable auteur des *Châteaux suisses*, et comme le fils que la dite dame avait eu de son mariage avec M. Benjamin de Crousaz était mort, à Vennes, le même jour qu'elle, de doubles funérailles eurent lieu à Pierre-de-Plan pour la mère et pour le fils. Lors du bouleversement de ce cimetière, en 1876, la pierre sépulcrale de l'aimable romancière a été déposée dans la petite chapelle qui domine la campagne de Vennes-sur-roche.

¹ Le 21 janvier 1873, acte reçu Henri Meylan, notaire. La propriété vendue était, à cette date, limitée à l'ouest par celle des frères Bauverd, pour une part et celle des hoirs Schönenberger pour l'autre part.

² Dans sa relation des guerres de Bourgogne (Mém. et doc. Soc. d'hist. S. R. t. VIII, p. 267), M. F. de Gingins fait allusion à la tradition suivant laquelle, en 1476, Charles le Téméraire aurait été transporté malade dans une grande maison du quartier de Bourg, exposée au midi. Et l'érudit historien ajoute en note : « La tradition porte qu'un illustre » personnage, qu'on suppose être le duc Charles, habita la maison de » Bottens, aujourd'hui maison de Crousaz, qui est fort ancienne. Elle est » figurée sur l'ancien plan de Lausanne, de l'an 1644, avec une tour » massive tenant aux murs de ville et comprenait probablement les deux » maisons contiguës ».

Ajoutons tout de suite que nos annalistes modernes ont fait prévaloir dès lors une autre version, suivant laquelle le *château de Menthon* aurait servi d'infirmierie au belliqueux duc de Bourgogne.

Peut être aujourd'hui la ville de Lausanne eût-elle accordé à cette femme de lettres distinguée la faveur d'une concession perpétuelle ?

Les maisons de campagne que M^{me} de Montolieu et sa sœur Jeannette de Bottens habitaient à Bussigny, durant la bonne saison, existent encore dans ce village.

Puisque nous parlons sépulture il est, semble-t-il, opportun de se demander où étaient conduits les restes mortels des habitants de la rue de Bourg au XVIII^e siècle. Nous pouvons répondre, par des exemples empruntés à notre propre famille, que le cimetière de la Madeleine était encore utilisé en 1767, mais que, vers la fin du siècle, le cimetière de St-Roch lui avait succédé¹. Cette petite nécropole qui portait aussi le nom de *cimetière de St-Laurent*, a été remplacée en 1831 par le *nouveau cimetière de St-Laurent*, créé entre les chemins de Prilly et de Boston, sur la vigne achetée de M. Jean-Louis Rivier. La gare du Lausanne-Echallens a été placée, en 1873, sur l'emplacement qu'il occupait.

Le cimetière du Calvaire ou de Pierre de Plan était antérieur en date au nouveau cimetière de St-Laurent et a été ouvert en 1811.

Signalons le fait que, sous l'ancien régime, il était interdit de recouvrir les tombes de monuments funéraires ; l'égalité devant la mort était ainsi plus complète encore que de nos jours, mais cette clause somptuaire empêchait trop souvent, au bout de quelques années, de reconnaître la sépulture des décédés dignes de mémoire², et de leur adresser des hommages posthumes.

La maison Polier-de Bottens, que notre parenthèse nous a fait perdre de vue un instant, a passé par héritage aux de

¹ On enterrait aussi au cimetière de St-François dans le dernier quart du XVIII^e siècle.

² Cela d'autant plus que l'usage de placer au pied des tombes des piquets numérotés est relativement récent.

Crousaz et a été revendue par M. Emile de Crousaz à MM. Henri et Jules Bauverd, pour une part, vers le milieu du siècle passé. Elle est devenue maison Fœtisch depuis quelques années.

C'est vers 1840 que M. François Bonnard s'est rendu acquéreur des immeubles que ses petits-fils ont si grandiosement transformés. Il les acquit aussi des Polier qui avaient eu comme prédécesseurs les Praroman et les Chandieu, **N° 36 actuel.**

La maison des hoirs Marcel, qui forme le coin de la rue de Bourg et de la place de Saint-François, avec entrée sur cette dernière, se rattachait anciennement à la rue de Bourg ; elle appartenait à la famille Grand au XVIII^e siècle. Elle est située sur l'emplacement des cloîtres de St-François.

C'est à la Grotte, près la rue de Bourg, (comme s'expriment certains actes) que vécut quelques années le diplomate et homme de lettres comte Fédor Golovkine¹, qui était apparenté à la famille de Mestral-d'Aruffens. L'ancien ambassadeur de Catherine II décéda à Lausanne le 5 mai 1823, toutefois, sur sa demande, il fut enterré à Vuillierens².

Le comte Golovkine se rendait volontiers le soir chez ses voisins de la rue de Bourg pour faire un whist ou pour cau-

¹ Dans notre lecture à la Société d'histoire nous avons, sur la foi d'un renseignement erroné, placé le domicile lausannois du comte Golovkine à la maison de Cerjat, rue de Bourg, mais une visite aux bureaux de l'état-civil nous a détrompé. Nous ignorons s'il habitait l'ancienne maison de Deyverdun et de Gibbon, ou si c'est dans la maison Clavel-de Brenles, démolie en 1895, que se trouvait son logement.

² Il s'exprimait ainsi dans un codicille : « Mon corps sera livré à la » Faculté si elle le juge utile aux progrès de l'art. Il sera conduit de » nuit et avec mes chevaux à Vuillierens pour y être enterré au cime- » tière des paysans. Comme nul ne peut savoir mieux que moi ce qui est » honorable, j'entends qu'il ne soit rien changé à la présente disposition. » Il sera donné à cette occasion 500 francs de Suisse aux pauvres de » ma paroisse et 300 francs aux pauvres de Vuillierens ». MM. de Molin, banquier, et de Sévery avaient été désignés par le testateur comme ses exécuteurs testamentaires.

ser, et, comme il était obèse et podagre alors, il s'y faisait conduire en chaise à porteurs. Ce moyen de locomotion, très goûté autrefois des dames et des valétudinaires, a disparu sans retour de nos usages avec les rondes du guet, les vieux quinquets et les fumeux réverbères, il y a tantôt cinquante ans.

Poussé par son esprit scrutateur, M. de Golovkine, qui était hollandais par sa mère et de religion protestante, avait dans sa jeunesse, pris ses grades théologiques à l'Université d'Iéna et c'est à ce fait qu'il dut d'être investi quelque temps par la cour de St-Pétersbourg de l'inspection générale « ou intendance suprême de l'Université de Moscou, et spécialement en ce qui concernait les études ecclésiastiques, la doctrine évangélique, l'orthodoxie », mais notre intention n'est point de faire ici la biographie du spirituel cosmopolite que nous a donnée M. W. Reymond³, mais de rappeler une disposition de son testament qui dut faire quelques heureux à l'époque. La voici textuellement : Art. 8. « Il sera fait un fonds » de L. de France 20,000, partagé en 20 parts, sous la direction d'un comité, composé de MM. les conseillers d'Etat » Soulier et Secretan, le comte de St-George, le baron » Guillaume de Larey, de Sévery, de Seigneux-Massé, Aimé » Grenier et Guiguer de Prangins, et présidé par le Juge de » paix de Lausanne, pour être employés en faveur des pauvres de la manière suivante. Par pauvres, je n'entends pas » ici des mendiants, des misérables, parvenus à l'âge mûr, » sans industrie, sans activité et sans pudeur, mais des » hommes probes et laborieux, laboureurs, artisans, petits » marchands, atteints au milieu de leur carrière estimable par » l'incendie, la guerre, l'épidémie, les voleurs, ou par l'une » de ces fatalités qui semblent inévitables. Dans ce sens-là » on attendra les occasions d'appliquer le bienfait suivant,

³ Lettres du comte de Golovkine à Nicolas Châtelain, avec une notice, par W. Reymond, Neuchâtel, 1862.

» auquel tout homme, de quel pays et de quelque religion
» qu'il soit aura droit. On lui remettra mille francs et du
» moment où il en aura délivré le reçu, il en disposera à sa
» volonté. Jamais cette somme de mille L. de France ne pourra
» être partagée entre deux individus. Je n'ai en vue que
» vingt malheureux et si, par suite de placemens, il se trou-
» vait quelque somme au delà de celle de la fondation elle
» appartiendrait au vingt-unième malheureux que l'on décou-
» vrirait. Je me sers du terme *découvrir* parce qu'à l'ordi-
» naire l'infortuné qu'on découvre est plus digne d'intérêt
» et de secours que celui qui se présente. »

Avant de quitter cet homme qui eut son heure de célé-
brité, mentionnons encore une anecdote piquante le concer-
nant, que nous trouvons dans un livre récent¹: « Quel-
» qu'un de ses intimes lui conseillaient de se faire naturali-
» ser dans le canton de Vaud et de solliciter un emploi
» public. Sa réponse fut qu'il se faisait une gloire d'aimer le
» canton de Vaud, mais qu'il y avait déjà trop de monde
» autour du gâteau qui était petit, mince et peu sucré. Puis
» un homme dont le grand-père a été chargé par lettres
» patentes de Pierre-le-Grand de poser la première pierre
» à sa cathédrale de Saint-Pétersbourg ne pouvait accepter
» à Lausanne d'emploi moindre que celui de marguillier
» de St-François ou de bedeau de l'Académie ; or, il y a
» presse. »

Nous avons, à plusieurs reprises au cours de cette notice,
énuméré les hôtelleries et logis que la rue de Bourg d'antan
a possédés, aussi l'ordonnance de 1577, intitulée *Permission
des logis publics et hôtelleries réales* ne sera-t-elle pas dépla-
cée ici, encore qu'elle ait été plus particulièrement destinée
aux quatre bonnes villes du pays de Vaud. En voici la

¹ Comte Fédor Golovkine. *La Cour et le règne de Paul 1^{er}*, avec introduction et notes, par S. Bonnet, Paris, Plon, 1905 (page 91).

teneur¹: « Le Conseil de chacune des dites villes et com-
» munautés peut octroyer à qui semblera être capable et
» expédient, de pouvoir lever et tenir hôtellerie réelle et
» taverne et logis public, avec ou sans enseigne, et aussi la
» défendre à ceux qui en mésusent; et sans tel congé et
» licence aucun ne doit s'ingérer à lever tel train de vendage
» ni hôtellerie, à la charge que les dits conseillers, bourgeois
» et jurés y pourvoient si bien et ordonnent des hôtes si suf-
» fisants, que nous en puissions avoir bon consentement et
» qu'ils les règlent fidèlement en leur vendage selon la saison
» et cours du temps et selon les lieux où tels logis seront
» dressés et trouvés nécessaires. »

Ce texte est suivi de la note ainsi conçue: « Le Coutu-
» mier de 1616 ajoute à ce sujet, p. 31: « Toutefois le Con-
» seil et la bourgeoisie de chaque lieu se prendront diligem-
» ment garde à ce qu'il ne se fasse point d'excès ni désor-
» dre, dont pour ce fait les châtelains feront prêter serment
» péculier et exprès aux dits hôtes. »

Nous terminerons cette trop longue généalogie immobilière
et cette incursion dans le passé en remerciant vivement les
personnes, et en tout premier lieu M. G.-A. Bridel, qui ont
bien voulu nous donner d'utiles indications dont nos recher-
ches ont profité.

Valency, mai 1907.

W. DE CHARRIÈRE DE SÉVERY.

¹ Voir le volume publié à Genève en 1817 et qui a pour titre :
Documents relatifs à l'histoire du Pays de Vaud.

